

1, 2 et Toit

La cohabitation intergénérationnelle solidaire



Jamila BARON
jamila.baron@crij.org

Ce projet propose aux jeunes de moins de 30 ans de se loger chez des personnes âgées.



Jeunes :

- Moins de 30 ans
- En formation, étudiant, ou salarié

La cohabitation offre la possibilité de vivre chez un sénior pour la durée de son projet.

En retour, le jeune apporte une présence, une compagnie au sénior. Il lui procure une aide et des services.

Il partage avec lui des moments de convivialité.



Un jeune = un sénior

Séniors :

- 60 ans
- Vivant seul ou en couple
- Chambre meublée et libre à disposition
- Autonome

La cohabitation permet d'accueillir un jeune afin de partager des activités et des moments de convivialité au quotidien.

En plus d'être présent, ce qui rassure les proches et le sénior, le jeune aidera dans certaines tâches de la vie quotidienne